

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND

Entre l'Etat,
représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune de Noisy-le-Grand
représentée par son maire, M. Michel PAJON

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal de Noisy-le-Grand habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

ARTICLE 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de 235 400 €, dans les conditions fixées ci-après.

ARTICLE 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

ARTICLE 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

Fait à Bobigny, le 25 juillet 2007

en 3 exemplaires.

Pour l'Etat,

Pour la commune de
Noisy-le-Grand

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Le Maire,

Signé

Signé

Jean-François CORDET

Michel PAJON

SOMMAIRE

Préambule

I- DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A- Présentation de la ville

- 1- Une appartenance territoriale multiple
- 2- Un développement différencié des quartiers
- 3- Des dysfonctionnements sociaux et urbains qui brouillent l'image de la ville
- 4- Une inscription volontariste dans les dispositifs de développement social urbain

B- Présentation des sites d'intervention prioritaire

- 1- Rappel de la géographie prioritaire
- 2- Principales caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires

II- PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE ET PROGRAMME D' ACTIONS

A- Habitat et cadre de vie

B- Développement économique, emploi et insertion

C- Santé

D- Réussite scolaire

E- Citoyenneté, lien social et prévention de la délinquance

- 1- Accès aux droits
- 2- Citoyenneté et intégration
- 3- Lien social et Convivialité
- 4- Prévention de la délinquance

III- MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

A- Le pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- 1- Le chef de projet CUCS
- 2- Le comité de pilotage
- 3- Le comité technique

B- Programmation annuelle

C- Convention pluriannuelle

D- Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

IV- EVALUATION

A- Evaluation

B- Indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

Préambule

Le territoire de Noisy-le-Grand est confronté à une situation urbaine très marquée par la politique d'urbanisme menée dans les années 70/80.

La dévalorisation rapide et, parfois, l'inadaptation de ce patrimoine bâti nuit à l'attractivité de la ville, tant sur le plan économique que social. En partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général, les bailleurs et des partenaires privés, la commune initie des réponses pour requalifier, valoriser et modifier l'image de son territoire.

Depuis plusieurs années, la Ville agit dans le cadre de la politique de la ville en s'inscrivant dans les différents dispositifs : Contrat de Ville, GPV, et, plus récemment, en déposant auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine un projet ambitieux de nature à peser sur l'évolution de ses grands quartiers d'habitat social : Pavé Neuf / Mont d'Est, Champy / Hauts-Bâtons / Butte Verte. Ce projet d'ensemble a pour objectif :

- d'améliorer le cadre urbain et de corriger les erreurs dues à un urbanisme de Ville Nouvelle ;
- de renforcer les principaux pôles d'activité commerciaux et tertiaires ;
- de soutenir les copropriétés en difficultés et prévenir les risques de fragilisation ;
- de poursuivre l'amélioration de la vie quotidienne des quartiers.

Mais la période actuelle correspond à un palier important, puisque se clôt un cycle de travail social et urbain de 6 ans dont les résultats n'ont pas encore produit tous leurs effets, cycle marqué par de profondes évolutions de la politique de la ville.

Il faut maintenant trouver les ressources d'un nouvel investissement pour la redéfinition des priorités et des moyens.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale doit donc avoir comme double objectif de renforcer le développement et l'accompagnement social sans lequel le projet urbain ne peut réussir et concilier deux aspects, complémentaires et indissociables de la politique de la ville :

⇒ **la cohésion territoriale** mise en œuvre par le projet urbain, qui vise la requalification et l'amélioration du cadre urbain ;

⇒ **la cohésion sociale**, mise en œuvre par le projet social qui vise à offrir aux habitants, dans toute leur diversité, un soutien et un accompagnement qui leur permette de vivre mieux dans leur environnement.

L'articulation de ces dispositifs, PRU / CUCS, permettra d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers et de susciter un nouvel élan sur les plans de l'éducation, de la prévention et de l'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu étant de créer les conditions optimales de coopération entre les acteurs, autour d'objectifs préalablement définis, pilotés et évalués par le maire et ses partenaires afin de définir et d'organiser des dynamiques locales d'action publique concertées et coordonnées.

I- DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A- Présentation de la Ville

1- Une appartenance territoriale multiple

A 12 km de Paris dans la pointe Sud du département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Noisy-le-Grand se situe à la limite des départements du Val de Marne, au Sud, et de la Seine et Marne, à l'Est.

La ville a connu, à partir de la création de la ville nouvelle de Marne La Vallée, dont elle fait partie, une explosion démographique, sa population passant de 27 000 habitants, en 1975 à 58 193 en 1999. Depuis, la croissance démographique a repris l'allure qu'elle avait avant la création de la ville nouvelle. Le solde migratoire s'est même inversé, mais elle s'est accompagnée d'un considérable effet d'échelle sur tous les secteurs de la vie urbaine. On estime à 61 700 habitants la population noisienne en 2006.

2- Un développement différencié des quartiers

La création de la ville nouvelle et le projet de rééquilibrage de la région parisienne dans lequel Noisy-le-Grand devait représenter le pendant du site d'affaires de la Défense, ont donné à la partie nouvelle de la ville, aménagée sous forme de ZAC, une physionomie très caractéristique que ce soit au plan de l'urbanisme, de l'activité ou de l'habitat, dont les quartiers du Mont d'Est et du Pavé Neuf portent très fortement l'empreinte, avec :

- ⇒ Un Centre Urbain Régional (CUR) associant un pôle d'activités et un centre commercial situé au Mont d'Est.
- ⇒ Un urbanisme de dalles délimité par de larges boulevards urbains générateurs de séparations entre les diverses formes de circulations urbaines.
- ⇒ Des architectures à forte valeur symbolique, condensées dans des réalisations emblématiques : Théâtre et Palacio d'Abraxas, arènes de Picasso.

Mais dans le même temps la partie la plus ancienne de la ville a vécu à un autre rythme : le centre traditionnel ne s'est pas « densifié » comme les quartiers « nouveaux » (ZAC Est, ZAC du CUR) et a connu un rythme de développement d'une autre nature, tandis que le logement collectif se concentrait sur les quartiers neufs (les $\frac{3}{4}$ du parc locatif social se trouvent dans ces quartiers).

Les difficultés structurelles se sont matérialisées de plusieurs façons : les niveaux d'investissement, la qualité des constructions et le suivi de celles-ci en terme de gestion urbaine n'ont pas toujours été suffisants, ni répondu de manière satisfaisante aux ambitions attendues, le ralentissement, ou le coup d'arrêt, de certains programmes d'équipements (université, hôpital) et d'activités, a remis en cause le développement tel qu'il avait initialement été conçu.

Les partis pris en matière d'urbanisme ont eu pour effet des phénomènes d'inadaptation et des difficultés urbaines spécifiques d'orientation, de circulation, de stationnement, qui n'avaient pas été envisagés au départ.

3- Des dysfonctionnements sociaux et urbains qui brouillent l'image de la ville

Malgré des ambitions fortes et marquées et une politique de renouvellement urbain volontariste la Ville reste confrontée à des dysfonctionnements urbains auxquels s'ajoutent des difficultés sociales liées aux conséquences de la crise socio-économique (accroissement du chômage, paupérisation d'une partie de la population).

- ⇒ **Des problèmes de conception urbaine** qui engendrent un phénomène d'inadéquation de certains sites avec leur utilisation, provoquant l'apparition de nombreux espaces résiduels mal entretenus et peu sécurisants et une complexité de l'organisation spatiale entraînant d'importants problèmes de repérage ;
- ⇒ **Une grande concentration de l'habitat social**, (5 940 logements sociaux, 23 Bailleurs), dans les quartiers de la ZAC Est : Hauts Bâtons, Champy, Butte Verte (= 2373 logements sociaux soit 39% du parc total), et de la ZAC du CUR : Pavé Neuf, Mont d'Est (=2057 logements sociaux soit 34% du parc total) ;
- ⇒ **Une mauvaise image de marque de la ville** due à la dégradation des espaces publics et à des problèmes d'insécurité récurrents, souvent le fait d'une population jeune en perte de repères ;

4- Une inscription volontariste dans les dispositifs de développement social urbain

Absente jusqu'en 1996 des dispositifs de la politique de la ville, Noisy-le-Grand a mis en œuvre depuis cette date une politique volontariste de développement social et urbain afin de permettre aux quartiers accueillant une population défavorisée de retrouver la même qualité de vie et le même accès aux services publics et aux droits sociaux que le reste de la commune.

En 1996, le classement en « Zone Urbaines Sensibles » (ZUS) des quartiers « Pavé Neuf » et « Champy - Hauts Bâtons » a permis à Noisy-le-Grand de s'engager rapidement dans l'élaboration d'un Contrat de Ville. Retenue comme site expérimental dès 1998, la Ville a signé le 7 janvier 2000 le contrat cadre « politique de la ville » portant contractualisation pour la période 2000-2006 avec l'Etat et les autres collectivités et institutions partenaires.

Dans un premier temps intercommunal et interdépartemental (avec Villiers sur Marne), le Contrat de Ville a finalement été restreint au territoire noiséen afin de mieux prendre en compte les besoins et les problématiques locales.

En 2001, la Ville a souhaité poursuivre et renforcer son intervention dans les quartiers prioritaires en s'engageant dans la mise en œuvre d'un « Grand Projet de Ville » (GPV),

permettant des interventions très importantes sur le cadre bâti et l'environnement. C'est grâce à ce GPV que ces opérations particulièrement significatives telles la restructuration du quartier des Hauts Bâtons ont pu voir le jour.

Par ailleurs, le GPV permettait d'élargir les territoires d'intervention et proposait une approche globale des problématiques urbaines, débordant largement des territoires « ZUS » définis en 1996. Ce projet était bâti sur le postulat de départ que les difficultés des quartiers et de leurs populations (enclavement, difficultés d'intégration...) ne pouvaient se résoudre uniquement à l'échelle locale.

En 2003, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi « Borloo ») a remplacé le GPV, en mettant en place de nouvelles priorités et de nouvelles procédures dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

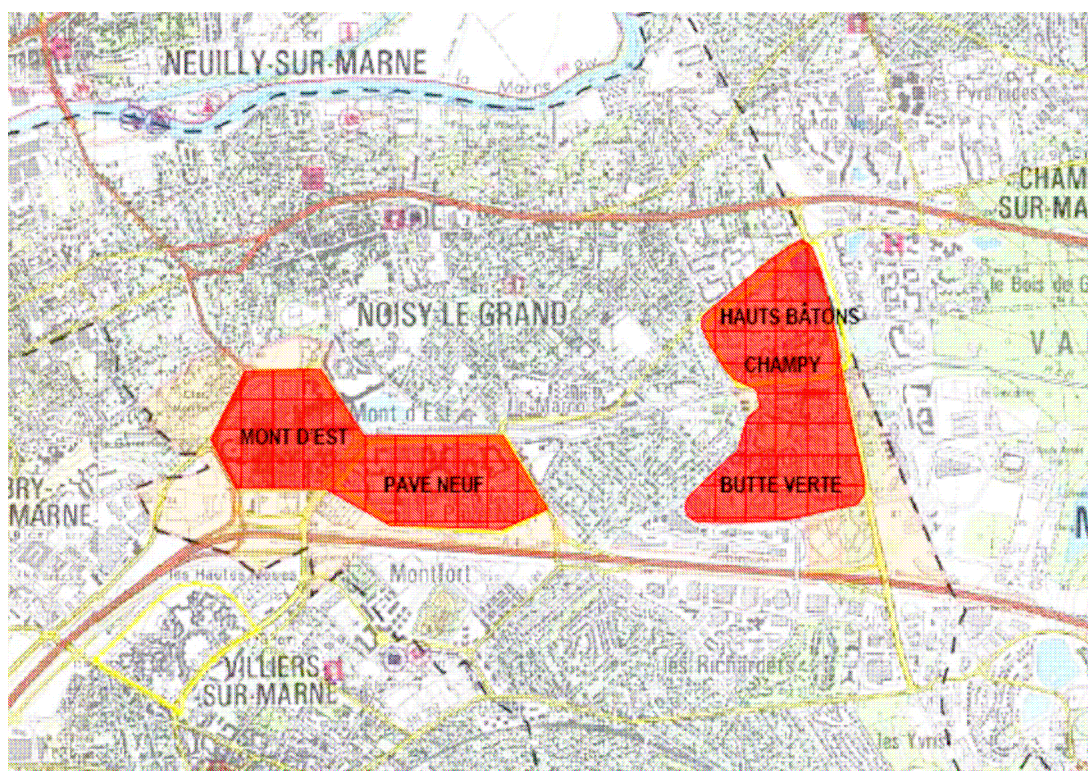
Aujourd'hui, Noisy-le-Grand souhaite poursuivre le partenariat avec l'Etat, les autres collectivités, les institutions et associations œuvrant sur le territoire noiséen, en maintenant l'accompagnement prioritaire des quartiers « Pavé Neuf », « Mont d'Est », « Champy », « Hauts Bâtons » et « Butte Verte », grâce à la définition d'un projet de cohésion sociale ambitieux définissant les orientations et objectifs majeurs des interventions en matière de développement social urbain pour les prochaines années, sur ces secteurs.

B - Présentation des sites d'intervention prioritaires

1- Rappel de la géographie prioritaire

Dans la continuité du Contrat de Ville, du Grand Projet de Ville et du Projet de Rénovation urbaine déposé auprès de l'ANRU, la priorité est donnée aux quartiers *Pavé Neuf*, *Mont d'Est*, *Champy*, *Hauts Bâtons* et *Butte Verte* et à leurs habitants pour la mise en œuvre du Contrat de Cohésion Sociale.

Toutefois, il est évident que certaines actions – et en particulier les actions visant à l'intégration et au développement de la mixité sociale – doivent impérativement se dérouler en dehors des quartiers prioritaires. La notion de « territoire prioritaire » ne devra donc pas être interprétée au sens strict, sauf en matière d'évaluation.



2- Principales caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires (Source : RGP 1999)

a- Pavé Neuf, Mont d'Est

Situé à l'ouest de Noisy-le-Grand, le secteur Pavé Neuf / Mont d'Est est délimité par des axes routiers importants et très fréquentés : le boulevard du Mont d'Est et l'avenue du Pavé Neuf au nord, la rue du centre et la rue de l'université au sud.

Le secteur concerné est composé de deux sous ensembles que sont le Pavé Neuf et le Mont d'Est, il regroupe 10 892 habitants (18,5% de la population noisienne) et compte 4 057 logements.

Présentation du quartier Pavé Neuf

Le quartier du Pavé Neuf (7 751 habitants) est classé ZUS depuis 1996. Composé de 47,3% de logements sociaux, il accueille une population particulièrement fragile au regard des indicateurs habituels.

Le taux de chômage y atteint 18% contre 11,8% pour l'ensemble de la ville, il a augmenté de 76,5% entre 1990 et 1999 soit deux fois plus que la moyenne communale. Les actifs occupent majoritairement des fonctions d'ouvriers (28,1%) et d'employés (41,1%) alors que les cadres sont peu représentés. Cette population rencontre également davantage de difficultés pour accéder à un emploi durable puisque 12,6% des salariés occupent un emploi précaire (9,6% pour la Ville).

La part des ménages de 6 personnes et plus (10,6%) est deux fois plus élevée que dans le reste de la ville. Les familles monoparentales y sont également plus nombreuses (20,8% sur le quartier contre 15,4% sur la ville). La population est la plus jeune de la ville (39% de moins de 20 ans) et la population étrangère représente 24,1% des habitants (13,9% pour Noisy-le-Grand).

Le parc de logements est constitué de 47,3% de logements sociaux et 52,7% de logements en copropriétés. La totalité de l'offre du quartier du Pavé Neuf est composée de logements collectifs. Huit bailleurs sont représentés dans l'ensemble du patrimoine de logement social du quartier (1221 logements) du Pavé Neuf de manière assez équilibrée, même si l'ODHLM et Immobilière 3F se partagent la moitié du parc. Les 1264 logements en copropriété sont répartis en 15 résidences, 8 de ces 15 copropriétés sont composées de moins de 60 logements.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH fait apparaître de nombreuses difficultés dans la situation de ces copropriétés (fragilité des familles, impayés de charges élevés, travaux à venir extrêmement coûteux).

Présentation du quartier Mont d'Est :

Une observation plus fine du quartier montre que l'îlot des Espaces d'Abraxas concentre plus particulièrement la population fragile du Mont d'Est.

Cet îlot comporte 610 logements pour une population de 1728 habitants, soit plus de la moitié du Mont d'Est. Le parc de logements est composé à 62 % de logements sociaux (soit la totalité des logements sociaux du Mont d'Est) et à 38 % de copropriétés.

Certains indicateurs sont assez proches des moyennes observées dans les secteurs « ZUS » de la ville. Le taux de chômage atteint 17,3 %, il est supérieur de plus de 5 points à la moyenne communale. La taille des ménages (3,2) est aussi plus élevée que la moyenne communale (2,7) tout comme la proportion de population étrangère (20% sur l'îlot contre 13,9% sur la ville).

b- Champy, Hauts Bâtons et Butte Verte

Composé à 64% de logements sociaux, le Champy accueille une population particulièrement fragile au regard des indicateurs habituels. Les moins de 20 ans représentent 33,6% des habitants du quartier (et jusqu'à 38,1% sur le secteur des Hauts Bâtons) et la taille moyenne des ménages atteint 3,1 (2,7 pour l'ensemble de la ville). De plus, les familles monoparentales sont particulièrement nombreuses, elles représentent 23,7% des ménages du secteur (contre 15,4% pour l'ensemble de la ville).

Peu diplômés comparativement au niveau de l'ensemble de la commune, les actifs occupent majoritairement des fonctions d'"ouvriers" (30%) ou de "salariés" (38,7%) alors que les "artisans, commerçants, chefs d'entreprises" et "cadres" sont particulièrement peu représentés.

Cette population rencontre également davantage de difficultés dans l'accès à un emploi durable, puisque 11,2% des salariés se trouvent dans une situation d'emploi précaire (CDD, intérim).

Le taux de chômage moyen atteint 16,3% en 1999 (contre 11,8% pour l'ensemble de la ville), avec un taux de 19,7% sur le secteur des Hauts Bâtons. L'augmentation du taux de chômage de + 54,4% sur le secteur de la Butte Verte entre 1990 et 1999 est particulièrement frappante.

Enfin, la population étrangère représente 18,7% des habitants du Champy contre 13,9% pour Noisy-le-Grand.

II – PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE ET PROGRAMME D’ACTIONS

Le projet urbain de cohésion sociale porté par la Ville de Noisy-le-Grand se décline autour de cinq thématiques qui regroupent l’ensemble des objectifs prioritaires identifiés par la Ville et ses partenaires.

A- Habitat, cadre de vie et environnement

1- *Diagnostic*

Malgré les améliorations importantes apportées à l’environnement urbain depuis le lancement des dispositifs politique de la ville (dalle et parking du Champy, espaces extérieurs des Hauts Bâtons, ...), des difficultés persistent en ce qui concerne la gestion des quartiers d’habitat collectif.

Dépôts sauvages, dégradations des espaces communs, faible implication de la population dans le tri des ordures ménagères, incertitudes sur les responsabilités de gestion dues à un structure urbaine de ville nouvelle ; tous ces dysfonctionnement témoignent de la nécessité d’une intervention spécifique dans le domaine de la gestion du cadre de vie pour améliorer durablement l’environnement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2- *Dispositifs et actions déjà mis en œuvre*

D’abord dans le cadre du Grand Projet de Ville, puis aujourd’hui dans le cadre du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU), la Ville porte un grand nombre d’opérations d’aménagement et accompagne activement les opérations engagées par les différents bailleurs pour l’amélioration des conditions de vie dans les quartiers.

Le **Projet de Rénovation Urbaine** déposé en juin 2006 par la Ville de Noisy-le-Grand est en phase d’instruction.

Il doit permettre de relancer la rénovation des secteurs prioritaires, avec des interventions prévues sur les secteurs « Butte Verte », « Mont d’Est », « Pavé Neuf » et « Château de France ».

A noter que la Ville, face aux attentes pressantes de la population des quartiers, a pris l’initiative, avec le soutien de la Région, de lancer d’ores et déjà deux opérations d’aménagement particulièrement attendues : le jardin des sources (place Georges Pompidou, au Pavé Neuf) et la place du 11 novembre 1918 (au Champy).

Au final, toutes ces interventions permettront une amélioration globale du cadre de vie, mais également une diversification de la composition du parc des logements, puisque la plupart des reconstructions dans le cadre des opérations de démolition reconstruction auront lieu hors site.

Par ailleurs, un **plan de redressement de la situation des 15 copropriétés du Pavé Neuf** est programmé en 5 ans sur la base d'un dispositif OPAH (7 copropriétés) et d'un Plan de Sauvegarde (7 copropriétés). A travers un accompagnement global des copropriétaires (désendettement) et des aides aux travaux de réhabilitation, ce dispositif permettra un meilleur accompagnement social des familles. Il favorisera aussi l'attractivité du quartier et donc la mixité sociale.

En termes des transports et d'accessibilité, la **nouvelle gare multimodale**, dont la construction est prévue à partir de mars 2008, contribuera largement à améliorer l'accessibilité et le désenclavement du quartier « Pavé Neuf », qui sera situé aux abords immédiats.

En complément de ces interventions très importantes en termes d'aménagement urbain, il convient de préserver les qualités des espaces rénovés en développant une série d'actions visant à rendre le cadre de vie plus agréable, en améliorant la gestion urbaine, en sensibilisant les habitants au respect de leur environnement, en sécurisant les espaces résiduels.

Comme le prévoit le règlement général de l'ANRU, une **convention de Gestion Urbaine de Proximité** sera signée sur tous les secteurs faisant l'objet d'un Projet de Rénovation Urbaine conventionné avec l'ANRU. Les démarches qui seront impulsées sur les quartiers en Rénovation urbaine prendront appui sur l'expérience déjà menée sur le quartier Pavé Neuf / Palacio qui fait l'objet d'une convention de GUP depuis 2004.

Ces actions s'attacheront particulièrement à corriger les dysfonctionnements induits par un urbanisme de type « ville nouvelle » : statuts et répartitions complexes des espaces ainsi que du bâti, mixité du statut de l'habitat (copropriété / logement social), juxtaposition et imbrication de résidences appartenant à des propriétaires différents, etc.

3- Objectifs prioritaires 2007-2009 et programme d'actions

En complément des actions déjà engagées et au regard des éléments de diagnostic ci-dessus présentés, les objectifs prioritaires suivants ont été identifiés :

⇒ *Sensibiliser la population au respect du cadre de vie :*

- Actions visant à informer et à sensibiliser la population aux questions environnementales afin de favoriser un meilleur respect du cadre de vie et diminuer les nuisances et dégradations générées par des usages inappropriés.

⇒ *Améliorer l'intervention des gestionnaires en matière d'entretien courant des quartiers en développant la mise en œuvre de dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité :*

- Actions visant à développer et étendre les procédures de gestion urbaine de proximité déjà à l'œuvre.

⇒ *Traiter et sécuriser les espaces abandonnés ou dégradés, facteurs de nuisances*

- Actions visant à formaliser des solutions adaptées au contexte urbain particulier des quartiers prioritaires, par exemple clarifier le statut des espaces et les responsabilités de gestion, favoriser la prise en compte des contraintes techniques liés à l'urbanisme dans la mise en place des dispositifs de gestion...

B- Développement économique, emploi et insertion

1- Diagnostic

Malgré la présence de nombreuses entreprises sur le territoire noiséen, la question de l'emploi reste une problématique prégnante à Noisy-le-Grand comme ailleurs. En particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où le taux de chômage a augmenté de manière très importante entre 1990 et 1999, mais également dans d'autres secteurs de la ville, de nombreux Noiséens rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi.

Qu'il s'agisse du niveau de qualification, de l'inadaptation au marché de l'emploi, de la mauvaise connaissance des circuits de recrutement et des techniques de recherche d'emploi, de situations personnelles et familiales complexes, de problématiques annexes de santé ou de logement... il semble qu'une part non négligeable de la population noiséenne court un risque de précarisation faute d'accéder à un emploi durable.

2- Dispositifs et actions déjà mis en œuvre

Premier pôle tertiaire de l'Est parisien, Noisy-le-Grand développe depuis de nombreuses années une politique particulièrement ambitieuse en matière de développement économique : accompagnement des créateurs d'entreprise, base de données « locaux d'activités », club Ville-Entreprises, aménagement de zones d'activités, intégration aux projets urbains de locaux commerciaux en pied d'immeuble ...

Ces actions, couronnées de succès, ont permis à Noisy-le-Grand d'asseoir sa position et de continuer à attirer des sièges sociaux d'entreprises et de grandes administrations ainsi que de développer l'offre commerciale de proximité et d'échelle régionale.

Dans l'optique de faire bénéficier la population locale de ce fort potentiel en termes d'emploi, la Ville a associé un service emploi à sa direction du développement économique. Chargé d'accompagner les demandeurs d'emploi, notamment lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par les ASSEDIC, le service emploi organise depuis plusieurs années des actions destinées aux personnes les moins bien formées, rencontrant de difficultés particulières dans l'accès à l'emploi.

Par ailleurs, la Mission locale, intervenant sur le secteur Noisy-le-Grand / Neuilly sur Marne/ Gournay, située dans le quartier du Pavé Neuf, développe des stratégies visant à atteindre les jeunes les plus en difficulté, en particulier issus des quartiers prioritaires.

Il existe toutefois un public très éloigné de l'emploi, notamment des personnes très désocialisées, à la limite de la marginalisation, vivant parfois dans une grande précarité, qui ne disposent pas de l'autonomie suffisante pour s'inscrire dans les dispositifs de droit commun, pour lesquelles des actions spécifiques sont nécessaires.

3- Objectifs prioritaires 2007-2009 et programme d'actions

Ainsi, en complément du travail déjà effectué par ses services et par la Mission locale, la Ville souhaiterait renforcer les interventions autour des objectifs suivants :

⇒ *Accompagner la réinsertion des personnes très éloignées de l'emploi*

- Actions collectives de remobilisation des personnes en situation de précarité ou de chômage longue durée, pour leur permettre de s'inscrire ensuite efficacement dans les circuits traditionnels d'accès à l'emploi (ANPE, Mission locale, recherche d'emploi autonome...)

⇒ *Améliorer l'accès des jeunes à l'emploi en favorisant l'émergence de leur projet professionnel*

- Actions visant à améliorer la connaissance des métiers, des circuits de formation et d'orientation.

⇒ *Mettre en relation les entreprises locales et les demandeurs d'emploi*

- Actions visant à mobiliser les chefs d'entreprises locales et leur faire connaître le potentiel local.
- Actions visant à améliorer la connaissance des entreprises et des métiers locaux par les demandeurs d'emploi

⇒ *Démocratiser et professionnaliser les outils de recherche d'emploi (NTIC)*

- Actions visant à former et accompagner les demandeurs dans leurs recherches d'emploi via internet, pour création d'une boîte mail, l'utilisation des logiciels de traitement de texte pour la rédaction des CV et des lettres de motivation, pour la consultation d'annonces en ligne et l'envoi de candidatures...

De plus, l'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Renovation Urbaine (PRU), un plan d'insertion sera mis en place, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

4- Le pilotage du volet emploi

Un Groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales, la Maison de l'Emploi..., veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le groupe solidarité emploi sera piloté par le Directeur de la Mission locale Sud 93. Le rôle de celui-ci consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

C- Santé

1- Diagnostic

Après une large concertation, auprès des acteurs locaux, de nombreuses difficultés dans le domaine de la prévention sanitaire ont pu être identifiées : manque d'information, difficultés d'accès aux soins de certaines catégories de public, absence de lieux de coordination et concertation...

Un groupe de travail a alors été mis en place afin de définir les axes prioritaires d'un programme de prévention et de construire des réponses concertées face à des situations problématiques, en complément des programmes de santé publique. Cette démarche fera l'objet de la mise en place d'un « Atelier Santé Ville » (ASV), dont la coordination pourra être confiée au médecin responsable du Centre de prévention "Marie Curie".

2- Dispositifs et actions déjà mis en œuvre

La Ville développe à travers les activités du Centre de Prévention "Marie Curie", de nombreuses démarches de prévention sanitaire telles que :

- le dépistage bucco-dentaire pour les enfants scolarisés ;
- des séances publiques de vaccinations gratuites pour tous les Noiséens à partir de 6 ans ;
- des soins dentaires pour les moins de 13 ans (pratique du tiers payant) ;
- des consultations de nutrition pour enfants et adultes avec conseils et régimes personnalisés ;
- une écoute privilégiée pour les jeunes en difficulté : bilans médicaux, permanences d'une psychologue et d'associations, documentation importante dans le cadre de la prévention ;
- des bilans de Santé pour les familles en difficulté.

Cette action basée sur l'écoute, le dépistage et l'orientation est complétée par un ensemble de permanences d'associations spécialisées :

- L'UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles des Malades Mentaux et de leurs associations ;
- LES CŒURS PARLENT : association de lutte contre l'alcoolisme ;
- AIDES 93 : association de lutte contre le Sida.

Par ailleurs, parti du constat d'une carence de suivi des personnes présentant des problématiques de santé mentale, un groupe de travail partenarial intervenant sur la thématique de la santé, associant divers professionnels de la Ville, a récemment mis en place un RESAD (Réseau d'Evaluation de Situations d'Adultes en Difficulté), afin de

prendre en charge les situations les plus complexes à la conjonction de problématiques sociales et psychologiques.

3- Objectifs prioritaires 2007-2009 et programme d'actions

⇒ *Identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté*

⇒ *Sensibiliser les jeunes et les personnes en difficulté aux questions sanitaires, et améliorer l'accès aux soins de ces publics*

- actions d'information et sensibilisation en direction des jeunes
- actions d'information et de sensibilisation en vue d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des publics les plus en difficulté
- actions de mobilisation et de coordination des différents intervenants de la prévention par la création et le soutien aux réseaux médico-sociaux

⇒ *Prévenir les conduites à risques et notamment les phénomènes d'addiction ;*

- actions pédagogiques menées de façon concertées et coordonnée
- Participation aux campagnes de prévention lancées dans le cadre des programmes nationaux de santé publique.

D- Réussite scolaire

1- Diagnostic

Les moyens mis en œuvre par l'éducation nationale, particulièrement sur les secteurs classés « REP » (Réseau d'Education Prioritaire du quartier du Pavé Neuf) sont significatifs.

Coût des moyens supplémentaires mis en place dans le cadre de la politique de l'éducation prioritaire

Crédits de droit commun	Durant la période du contrat de ville						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dispositifs							
Emplois enseignants zep	591 411	408 108	392 086	509 528	435 762	470 030	
Indemnités ZEP	119 515	112 813	111 696	112 813	103 877	104 994	
TOTAL	710 926	520 921	503 782	622 341	539 639	575 024	

Cependant, les difficultés persistent et le niveau de ces établissements reste inférieur au niveau moyen de la ville. Des stratégies d'évitement, notamment en ce qui concerne les collèges accentuent encore la différence de niveau scolaire général, ce qui se traduit notamment par une chute importante des taux de réussite au Brevet.

Par ailleurs la population originaire des quartiers prioritaires de la politique de la ville exprime également auprès des partenaires institutionnels et associatifs une demande particulièrement pressante en ce qui concerne l'accompagnement des enfants hors temps scolaire. En effet, de nombreux parents de ces quartiers ne sont pas en mesure d'accompagner leurs enfants dans le travail scolaire et ont recours à des tiers (associations, institutionnels...)

2- Dispositifs et actions déjà mis en œuvre

Au-delà des missions assurées par l'Education nationale, et des actions spécifiques menées dans le cadre du « Réseau d'Education Prioritaire » (REP), la Ville souhaite soutenir et développer le partenariat avec les établissements scolaires, les associations et les autres institutions, pour améliorer les chances de réussite de tous les enfants au cours de leur parcours scolaire.

Cette implication est déjà manifeste à travers l'existence de nombreux dispositifs d'accompagnement à la scolarité sur le territoire noiséen, dont certains faisant l'objet de « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS), en partenariat avec la CAF, la DDASS et l'Education nationale.

Une coordination « accompagnement à la scolarité » piloté par la Direction du Développement Urbain s'emploie à mettre en réseau les partenaires de ce secteur et à dynamiser et impulser des initiatives locales.

De plus, à travers la mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité, dans ses "Maisons pour Tous", ou dans les établissements des quartiers en difficulté (dispositif Coup de Pouce), la Ville s'implique directement dans la mise en œuvre de solutions concrètes pour les enfants les plus en difficulté.

Par ailleurs, la sollicitation croissante de l'Education nationale au cours des dernières programmations du Contrat de Ville témoigne de l'impérieuse nécessité de compléter et d'accompagner au niveau local les politiques de « droit commun » menées à l'échelle nationale.

3- Objectifs prioritaires 2007-2009 et programme d'actions

Afin de ne pas diluer par un trop grand nombre d'objectifs l'intervention dans ce domaine, et de ne pas se substituer aux missions de l'Education nationale, la Ville a souhaité cibler plus particulièrement les priorités suivantes :

⇒ *Promouvoir, développer, professionnaliser et coordonner les acteurs de l'accompagnement scolaire à l'échelle de la Ville de Noisy-le-Grand*

- Actions de formation en matière d'accompagnement à la scolarité
- Actions de mutualisation des ressources et partage d'expérience dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité

⇒ *Accompagner les parents dans le lien avec l'école et le suivi de la scolarité de leurs enfants*

- Actions d'information et de sensibilisation des parents menées dans le cadre de l'école
- Actions de mobilisation et de mise en relation des parents d'élèves autour de leurs préoccupations communes

La Ville étudie les conditions de mise en place d'un Programme de Réussite Educative et de son pilotage.

Le pilotage veillera ainsi à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux.

E- Citoyenneté, lien social, prévention de la délinquance

1- Accès aux droits

a- Diagnostic

L'Accès au Droit est une condition préalable à l'exercice de la citoyenneté dont les habitants des zones urbaines sensibles, fragilisés par des difficultés d'ordre social ou économique, sont souvent écartés du fait de leur méconnaissance, et parfois de la non-reconnaissance, de leurs droits et de leurs devoirs. L'objectif des politiques publiques locales d'Accès au Droit est de développer la connaissance par les habitants de leurs devoirs et de leur donner les moyens de faire respecter leurs droits afin de leur permettre d'accéder à une véritable autonomie ainsi qu'à une pleine citoyenneté.

Deux points sont à souligner. D'une part, la demande de droit des populations en situation précaire émerge souvent dans des lieux à caractère social, d'autre part, les habitants des quartiers en difficulté se tournent généralement vers les permanences organisées par les mairies dès lors que leurs demandes sont identifiées en terme juridique.

Ainsi, une politique publique d'Accès au Droit repose sur des espaces d'accès au droit et de médiation civile qui ont pour objectif d'améliorer la qualité des relations institutions/usagers et de développer le champ du civil avant la voie contentieuse, les sollicitations envers ces structures d'accès au droit concernant tant le besoin d'information, d'orientation ou de conseil, que la volonté de régler un conflit.

Ainsi, pour compléter l'offre en matière d'accès au droit une articulation est à rechercher avec une offre de médiation.

Ces espaces ne peuvent fonctionner sans des relais de proximité, constitués par les institutions et les associations de quartier, qui accompagnent la population dans ses démarches sociales et qui sont susceptible de l'orienter.

Une politique publique locale d'Accès au Droit doit donc intégrer plusieurs composantes :

- les démarches de type « écrivain public »
- la médiation sociale et culturelle
- l'accueil, l'information, l'orientation et le conseil juridique
- l'aide aux victimes
- la médiation pénale et familiale ainsi que la conciliation
- la justice de proximité et l'aide juridictionnelle

b- Dispositifs et actions déjà mis en œuvre

Les quartiers prioritaires au regard de la politique de la ville à Noisy-le-Grand sont couverts par de nombreuses associations de quartiers intervenant dans le domaine de la médiation sociale et culturelle. De même, les institutions sont présentes sur ces quartiers et cherchent à s'impliquer dans des démarches de travail en commun.

La ville de Noisy-le-Grand dispose d'un fort potentiel dans le domaine de l'accès au droit : des structures sont en émergence (Maison des Solidarités, PIMMS...), onze permanences de professionnels s'y tiennent, ce qui est conséquent. Les besoins de la population apparaissent très importants, les permanences étant remplies en moyenne à 80 % alors qu'il n'y a pas de visibilité de l'accès au droit sur le territoire.

Ce manque de visibilité est lié en partie à une quasi absence de communication sur l'action, compensée par le « bouche à oreille », mais surtout au fait que les associations ont des lieux de permanences dispersés et ne couvrent pas le territoire de manière équilibrée. L'enjeu est donc, dans un premier temps, de coordonner ces dispositifs et les rendre plus lisibles. Par la suite, c'est la question de la mutualisation de prestations complémentaires dans un lieu (ou des lieux) clairement identifiable(s) qu'il faudra examiner.

c- Objectifs prioritaires 2007-2009 et programme d'actions

⇒ *Favoriser le développement de la médiation sociale et de l'accès aux services publics et de proximité*

- Installation d'un Point d'Information et de Médiation Multi Services (PIMMS)
- Actions de médiation sociale et culturelle en vue de l'accompagnement des populations dans leurs démarches envers les administrations
- Actions de coordination des associations intervenant dans le champ de la médiation sociale et culturelle
- Actions de mise en réseau des institutions sociales autour de la problématique de l'Accès au Droit

⇒ *Améliorer le fonctionnement des permanences d'accès au droit sur la ville*

- Actions de communication autour des permanences d'Accès au Droit sur la ville
- Actions visant à favoriser la coordination et la lisibilité du dispositif d'Accès au Droit sur la ville
- Actions destinée à mutualiser les prestations des professionnels de l'Accès au Droit dans un lieu clairement identifiable par la mise en place d'un espace d'accès au droit et de médiation civile.

2- Citoyenneté et intégration

a- Diagnostic

Comportant une part importante de population d'origine étrangère, la Ville de Noisy-le-Grand est particulièrement concernée par les problématiques d'intégration et d'accès à la citoyenneté au sens large.

Les dispositifs d'apprentissage de la langue sont ciblés sur les populations primo-arrivantes (Contrat d'Accueil et d'Intégration), il convient de développer simultanément une offre permettant de répondre aux besoins en matière d'apprentissage de la langue pour les populations implantées sur le territoire depuis plusieurs années.

Il existe également une frange de la population, particulièrement précaire et démunie, qui rencontre des difficultés d'insertion dans la société et d'accès à la citoyenneté pour des raisons sociales et culturelles. Or la connaissance de son environnement, culturel, institutionnel, du fonctionnement administratif, des droits et devoirs du citoyens est sans doute un facteur déterminant pour assurer l'intégration des personnes au sein de la société et renforcer la cohésion sociale à l'échelle de la ville et des quartiers.

b- Dispositifs et actions déjà mis en œuvre

Dans le cadre du Contrat de Ville, Noisy-le-Grand a toujours particulièrement soutenu les actions inscrites dans le champ de l'intégration et de l'accès à la citoyenneté.

Par ailleurs, à travers les équipements implantés dans les quartiers, et en particulier la "Maison Pour Tous" du Champy, agréée Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville développe et accompagne directement ce type d'actions.

La « Maison des Solidarités », qui doit voir le jour prochainement, interviendra également dans ce champ en proposant des activités et permanences en lien avec cette thématique.

c- Objectifs prioritaires 2007-2009 et programme d'actions

⇒ *Développer l'apprentissage de la langue française (sans conditions de date d'arrivée sur le territoire, sans lien direct avec le projet professionnel)*

- Actions d'apprentissage de la langue

⇒ *Favoriser une meilleure connaissance de la société française*

- Actions visant à faire découvrir ou mieux connaître les différents aspects de la société française et le fonctionnement de ses administrations afin de faciliter l'intégration des personnes au quotidien (droits et devoirs, institutions, culture, vie quotidienne...)

⇒ *Accompagner et soutenir les parents dans les difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants, de quelque nature qu'elles soient.*

- Actions d'information, de sensibilisation et de socialisation des parents

3- Lien social et convivialité

a- Diagnostic

Les quartiers d'intervention prioritaires de la politique de la ville souffrent d'une image négative auprès des habitants des autres quartiers. Il y a peu de liens entre quartiers, voire, parfois des rivalités (traditionnellement entre Pavé Neuf et Champy). Cette situation est due au manque de connaissance des uns par les autres et l'absence d'opportunités de se rencontrer dans un cadre convivial permettant l'échange et le dialogue entre les populations d'origines diverses.

b- Dispositifs et actions déjà mis en œuvre

La ville développe à l'échelle de l'ensemble de son territoire de nombreuses actions destinées à favoriser la convivialité et développer les liens sociaux entre Noiséens. Des manifestations telles que « Bonjour Voisin » (prêt de matériel pour l'organisation de repas de quartier), la Fête de l'eau, la Fête de la Musique, le Carnaval, le Nouvel an Chinois... contribuent à renforcer les liens entre habitants des différents quartiers de la ville.

En outre, deux des cinq "Maisons Pour Tous" (MPT) sont situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (Champy et Mont d'Est) et développent de nombreuses actions plus spécifiquement destinées aux publics de ces quartiers, prenant en compte leurs diversités sociales et culturelles mais également en recherchant l'équilibre et la mixité des publics. Ces missions seront confortées et renforcées afin de faire des MPT de véritables outils de développement social des quartiers et de leurs directeurs, les référents pour l'impulsion et l'animation des dynamiques locales.

c- Objectifs prioritaires 2007-2009 et programme d'actions

Sachant que la participation des habitants à ce genre de manifestations et d'activités doit être suscitée et renforcée par un important travail de mobilisation et d'animation, la Ville souhaite être soutenue pour ce type de projets et propose ainsi d'inscrire les objectifs suivants dans le contrat :

⇒ *Favoriser les rencontres et les liens sociaux – notamment entre cultures et entre générations différentes – à l'intérieur des quartiers et entre les quartiers de la ville*

- Manifestations festives impliquant directement les habitants et permettant une mixité dans l'origine des populations (organisateur et participants)

⇒ *Promouvoir la vie associative et la participation des associations à des actions et projets d'envergure municipale*

- Actions de mise en réseau et de coordination des partenaires locaux (associatifs en particulier) dans le cadre de projets collectifs.

4- Prévention de la délinquance

a- Diagnostic

Sur ces trois dernières années on constate une part croissante des faits de voie publique qui représentent la moitié des faits constatés, avec le doublement des vols violences qui passent de 225 en 2005 à 449 en 2006 (l'augmentation des vols violence est de 612% en trois ans) et un niveau élevé des atteintes aux biens (+86% de vols de 2 roues, +32% de dégradations...).

Ces évolutions qui touchent des domaines très sensibles dans l'opinion publique, accréditent l'idée d'une violence et d'une délinquance sans cesse accrue, ce qui ne fait que renforcer le sentiment d'insécurité.

Les infractions de voie publique Statistiques de la délinquance comparées années 04 / 05 / 06 (source DDSP 93) :

	2004	2005	2006	Evolution 2004-2006
VOL A MAIN ARMEE	14	7	13	- 7 %
VOLS AVEC VIOLENCES	63	225	449	+ 613 %
VOLS AVEC EFFRACTIONS	272	215	252	- 7 %
VOLS DE VEHICULES	183	129	146	- 20 %
VOL A LA ROUL. ET ACCESS.	569	544	621	+ 9 %
VOL DE DEUX ROUES	46	44	82	+ 78 %
DEGRADATIONS	104	119	157	+ 51 %
	800	754	837	+ 5 %
	2051	2037	2557	

Criminalité générale

NOISY LE GRAND	2004	2005	2006
Faits constatés	4600	4735	5089
dont Faits de voie publique	2051	2037	2557
Part des faits de VP	44.59%	43.02%	49.75%

Les faits avec violence sont constatés essentiellement sur les secteurs :

- Pavé Neuf / Mont d'Est (Centre Commercial ARCADES, Gare RER, et Îlot Palacio)
- Champy / Hauts Bâtons / Butte Verte.

Ces secteurs sont à la fois les plus touchés par les actes de délinquance et les secteurs d'origines des délinquants.

On constate que le sentiment d'insécurité s'accroît, il est principalement attaché au niveau des atteintes aux personnes d'où une demande de prise en charge éducative renforcée ainsi qu'une présence et des interventions constantes des services de police. Mais les atteintes aux biens entraînent également une forte demande d'intervention technique, pour :

- Sécuriser les espaces collectifs : halls, parkings, résidentialisations des pieds d'immeubles...
- Renforcer la qualité de l'environnement : intervention de nettoyage, détaguage, réfection des halls ...

b - Dispositifs et actions déjà mis en œuvre

La qualité de l'espace public, mais aussi son entretien et sa maintenance jouent un rôle important dans le sentiment d'insécurité, comme le rapportent les nombreux témoignages des habitants. Le dispositif de GUP, s'attache à apporter des réponses aux attentes de la population dans ce domaine.

Pour développer la fonction de médiation et de veille, il a été mis en place une « cellule de veille territoriale », pour, d'une part, favoriser les échanges et affiner le diagnostic partagé, d'autre part, impulser à court terme, les actions qui apparaissent les plus adaptées pour répondre aux besoins repérés.

A travers ses équipements « Jeunesse », la ville participe activement à lutter contre le désœuvrement des jeunes dans les quartiers. Les cinq clubs sont en effet tous situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et accueillent à un tarif particulièrement abordable les adolescents issus de ces quartiers pour des activités sur site ou des sorties.

Il existe également une salle d'activités spécialement dédiée à la boxe et à la musculation, dont les animateurs sont parfaitement qualifiés, et qui accueille des sportifs de niveau national. Actuellement en cours de restructuration, les équipements et le service « Jeunesse » développent plusieurs projets de partenariats ambitieux avec d'autres services municipaux (Service des sports pour Noisy-plage, Espace Michel Simon...)

La Police Municipale intervient depuis quelque mois pour assurer une présence préventive et dissuasive dans tous les quartiers de la ville. Cette surveillance de l'espace public contribue à l'amélioration du cadre de vie (enlèvement des épaves, signalement des dégradations et des dépôts sauvages...), et permet d'organiser la sécurisation des lieux publics (entrées et sorties des écoles) et des événements municipaux.

c- Objectifs prioritaires 2007-2009 et programme d'actions

⇒ *Prévenir la délinquance en luttant contre le désœuvrement des jeunes*

- Actions à visée pédagogique basées sur des activités ludiques (sportives, culturelles...) comme support à une démarche éducative

⇒ *Faire diminuer les affrontements et les tensions inter quartiers*

- Rencontres inter quartiers dans un cadre convivial autour de thèmes intéressant directement le public jeune (tournois sportifs, musique...)

⇒ *Accompagner les jeunes déjà inscrits dans des conduites délinquantes et prévenir la récidive*

- Actions d'accompagnement des démarches d'insertion (conseil, suivi, médiation vers les institutions dédiées...)

➔ Afin d'approfondir la réflexion et la définition des actions sur les thèmes de la sécurité et conforter l'ancrage territorial, en associant, à l'échelle des quartiers, les principaux acteurs concernés, la mise en place d'un CLSPD est envisagée.

III – LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

A- Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

1- *Le chef de projet*

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et il veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernées. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

De plus, la Direction du Développement Urbain de la Vie Associative et de la Vie des Quartiers, réunira régulièrement une « équipe projet CUCS » afin d'impulser et d'évaluer les actions et objectifs du projet de cohésion sociale. Ces rencontres permettront d'assurer un suivi cohérent et une coordination des projets menés par les différents services de la direction. Des groupes de travail ou de coordination par thématique ou par secteur – associant également les porteurs de projet – permettront de renforcer le suivi et l'animation du projet.

L'équipe projet regroupe : la direction, les chargés de mission thématiques (« jeunesse-prévention », « accès aux droits -médiation », « pditique de la ville », « environnement-cadre de vie ») et les directeurs des Maisons Pour Tous situées sur les territoires prioritaires.

2 - *Le comité de pilotage*

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

3- *Le comité technique*

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

B- Programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

C- Convention pluriannuelle

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

D- Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 235 400 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à

l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent¹.

¹ Disposition à faire figurer dans les CUCS des communes pour lesquelles une répartition selon la clef DSU serait plus favorable.

IV – EVALUATION

A- Evaluation

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs mentionnés dans le contrat
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

B- Indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Les résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées, par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux, ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves).
- Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés.

- Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.
- L'indicateur de la délinquance dans chaque quartier retenu en accord avec la DDSP est celui des 28 catégories d'infractions retenues par l'observatoire national des ZUS, sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001 (voir tableau en annexe).

ANNEXES

Indicateurs de délinquance

Catégories d'infractions	Quartier		CSP		Taux ZUS/ Taux CSP
	Nombre de faits	Faits/ 1000 hab.	Nombre de faits	Faits/ 1000 hab.	
7 Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels					
11 Menaces ou chantages pour extorsion de fonds					
12 Menaces ou chantages dans un autre but					
20 Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
21 Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile					
22 Autres vols avec armes blanches					
23 Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
24 Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile					
25 Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public					
26 Vols violents sans arme contre d'autres victimes					
27 Cambriolages de locaux d'habitation principale					
28 Cambriolages de résidences secondaires					
29 Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers					
30 Cambriolages d'autres lieux					
35 Vols d'automobiles					
36 Vols de véhicules motorisés à deux roues					
37 Vols à la roulotte					
38 Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés					
41 Autres vols simples contre des établissements publics ou privés					
42 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés					
43 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics					
62 Incendies volontaires de biens publics					
63 Incendies volontaires de biens privés					
66 Autres destructions et dégradations de biens publics					
67 Autres destructions et dégradations de biens privés					
68 Destructions et dégradations de véhicules privés					
72 Outrages à dépositaires de l'autorité					
73 Violences à dépositaires de l'autorité					
Ensemble des 28 Index collectés					